

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°07_BR_2018_CCDS

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES DÉCHARGES RÉHABILITÉES
DE SINNAMARY ET IRACOUBO**

Séance du 5 juillet 2018

Date de convocation : 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le cinq juillet à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, France CLET- COURAT, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Conformément aux arrêtés préfectoraux de fermeture des sites des anciennes décharges de Sinnamary et Iracoubo, imposant des prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post-exploitation des sites (1198/DEAL/2D.3B du 10/07/2018 - Iracoubo | 1269/DEAL/SG/2D/3B du 20/08/2010 Iracoubo | 2333 2D/2B du 17/12/2010 Sinnamary | 1383/DEAL/2012 du 11/09/2012 Sinnamary | 1197/DEAL/2D.3B du 10/07/13 Sinnamary) et aux dernières mises en demeure suite aux inspections du mois d'avril 2018, il est exigé un certain nombre de mesures y compris la gestion de l'enherbement sur site, la réalisation de relevés (rejets liquides, gazeux, eaux de ruissellement, lixiviats...).

Dès lors, la CCDS a lancé en date du 15 juin 2018 un marché à procédure adaptée afin d'assurer la prestation d'entretien des espaces verts des décharges réhabilitées de Sinnamary et Iracoubo. Les prestations comprennent pour chacun des sites :

- Entretien, débroussaillage, fauchage et/ou tonte des espaces verts intérieurs du site, plateforme, dôme, raquette y compris les abords des équipements puits de biogaz et piézomètres présents sur les différents sites.
- Durée du marché : 1 an renouvelable 1 fois 1 an.

Le jugement des offres s'est fait sur la base des critères suivants avec leur pondération :

- Prix : 70% / Valeur technique : 30%

Enveloppe dédiée :

- 60 000€ Montant annuel maximum

La date limite de réception des offres a été fixée au 22 juin 2018 à 12h00.

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence, deux candidatures ont été enregistrées :

- JT ENTREPRISE
- BONNIALY Denis – Le Verdoyant

Dès lors, les offres ont fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une évaluation sur la base des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation et indiqués ci-dessus.

Délibération n° 07_BR_2018_CCDS

Attribution du marché d'entretien
des espaces verts des décharges réhabilitées
de Sinnamary et Iracoubo

Au vu de la proposition de la Commission MAPA réunie le 03 juillet 2018, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

ATTRIBUER l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts des décharges réhabilitées de Sinnamary et Iracoubo à la société JT ENTREPRISE pour un montant annuel maximum de **60 000,00 € (soixante mille euros) TTC**

AUTORISER le Président à **SIGNER** l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts des décharges réhabilitées de Sinnamary et Iracoubo avec la société JT ENTREPRISE et, toutes les pièces relatives à cette affaire.»

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG/2D/1B du 23 novembre 2010 de Monsieur le Préfet de Guyane, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communs membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis de la Commission MAPA du 03 juillet 2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1°: DE DONNER ACTE de son rapport au Président.

Article 2 : D'ATTRIBUER l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts des décharges réhabilitées de Sinnamary et Iracoubo à la société JT ENTREPRISE pour un montant annuel maximum de **60 000,00 € (soixante mille euros) TTC** ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président à **SIGNER** l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts des décharges réhabilitées de Sinnamary et Iracoubo avec la société JT ENTREPRISE et, toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 6
- Nombre de conseillers présents : 8
- Nombre de procurations : 0
- Nombre de votants : 8
- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 5 juillet 2018

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 19 juillet 2018 12:50
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180719-17286.xml; 973-200027548-20180705-07_BR_2018_CCDS-DE-1-2_17334.xml

Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-07-19

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 07_BR_2018_CCDS

Objet acte: ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES DÉCHARGES RÉHABILITÉES DE SINNAMARY ET IRACOUBO

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 973-200027548-20180705-07_BR_2018_CCDS-DE
